

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2017

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mmes MOTTIN, DROUET, GODARD, Mrs COURSAN, ARBON, CALIGNY, Mmes PHILIPPE, LEGOUPIL, Mrs BRIARD, LAHAYE, FLEURY.

Absents excusés : Mr FURDYNA, Mmes BERLIOZ, CHEVALIER, GRUNY, Mr LEROUX, Mme LE BATARD, Mr MADELAINE, Mme BOUILLON.

Secrétaire : Mr FLEURY

Pouvoir : Mr FURDYNA a donné pouvoir à Mme MOTTIN
Mme GRUNY a donné pouvoir à Mr BERTIER
Mme CHEVALIER a donné pouvoir à Mme GODARD

2017/109 : FERMETURE DE LA TRÉSORERIE

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados annonçant la fermeture de la Trésorerie du MOLAY-LITTRY le 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal ne peut que constater cet état de fait et déplore cette décision. La mobilisation du mois de juillet avait été encourageante et pouvait susciter un espoir pour le maintien de ce service de proximité.

Les services seront transférés à la Trésorerie d'Isigny Sur Mer.

2017/110 : MÉDECIN

Le Maire fait part au Conseil Municipal de son inquiétude sur le devenir de la fonction du Docteur Caraboi qui pourrait quitter la Commune faute de patients.

Les élus se sentent démunis face à cet état de fait. Chacun doit s'interroger et anticiper l'avenir aussi bien les élus que la population sur cette situation.

2017/111 : COMMISSION ATELIER

Mr COURSAN, Conseiller Délégué, présente au Conseil Municipal le bâtiment communal occupé antérieurement par Mr Baloche qui pourra être réaffecté aux Services Techniques.

Des travaux doivent être envisagés, ceux-ci sont en cours de chiffrage.

Mr COURSAN, Conseiller Délégué, propose d'engager une réflexion pour mettre en place la « gestion différenciée ». Cette méthode est une façon de gérer les espaces verts en n'appliquant pas la même intensité, ni la même nature de soins à ces espaces, en étant plus respectueux de l'environnement.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette réorganisation et des dispositions qui pourront être mises en place.

2017/112 : MARCHÉ DE NOËL

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le Marché de Noël se déroulera le 16 et 17 décembre 2017.

De nombreuses animations sont prévues notamment avec les associations et de nombreux exposants se sont déjà inscrits.

Le programme définitif sera arrêté lors de la prochaine réunion de travail le 7 Novembre 2017.

Chacun espère la réussite comme tous les ans de ces deux journées de festivités.

2017/113 : TERRAIN

Le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre 272 m² du terrain communal situé à SAON cadastré section C n° 320 et n° 322 à Mr et Mme Christophe MIQUELOT au prix de 21 euros le m².

L'acte de vente concernant cette cession pourra être établi auprès de Maître NICOLAS.

Le Maire précise au Conseil Municipal que des négociations sont en cours sur le reste du terrain.

2017/114 : ÉVALUATIONS LIÉES AU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉ

Le Maire présente au Conseil Municipal la méthode dérogatoire retenue par l'Intercom Isigny-Omaha pour le transfert des charges des zones d'activité et notamment celle concernant la zone artisanale « Les Planquettes », dont le montant proposé est de 4 794,60 euros.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et accepte cette compensation

2017/115 : DOCUMENT UNIQUE

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention à établir avec le Centre de Gestion pour la réalisation du document Unique d'Évaluations des Risques Professionnels.

Une subvention de 3 968 euros a été accordée à la Commune par la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) pour la réalisation de ce document obligatoire pour les Collectivités.

Le Conseil Municipal remercie ces divers services pour le soutien et l'aide qu'ils apporteront pour la réalisation de ce document pour être aux normes vis à vis de la réglementation.

2017/116 : AMORTISSEMENT

Le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir les travaux d'extension de réseaux au lieu-dit « Le Canard » d'un montant de 10 696,80 euros sur 10 ans et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Les écritures correspondantes à cet amortissement seront inscrites au budget primitif 2018.

2017/117 : DÉGRÈVEMENT

Le Conseil Municipal décide d'accorder un dégrèvement d'assainissement de 750 m³ pour le Collège de la Mine situé Rue Fosse Frandemiche et ce, suite à une fuite sur la canalisation principale.

2017/118 : BUDGET ASSAINISSEMENT TARIFS 2018

Le Conseil Municipal décide de réévaluer au 1^{er} Janvier 2018 les tarifs relatifs au service assainissement selon le détail ci-joint

	Tarifs au 01/01/2017	Tarifs au 01/01/2018
Redevance Assainissement	2,65	2,70
P.F.A.C. :		
Logement (nouveau et existant)	2190 euros	2230 euros
Extension	0	0
Changement d'affectation des Locaux	2190 euros par logement	2 230 euros par logement
Lotissement	Taxe due par le particulier 2190 euros par logement	Taxe due par le particulier 2230 euros par logement
Hôtel-EPHAB	Forfait 2190 euros + 220 euros par chambre	Forfait 2230 euros + 224 euros par chambre
Bureaux – Commerces – Artisanat	2190 euros par local	2230 euros par local
Industrie	3570 euros	3640 euros
Exploitation agricole ou forestière	3570 euros	3640 euros
Entrepôt	3570 euros	3640 euros
Service public d'intérêt général	2190 euros	2230 euros
Camping	2190 euros + 220 euros par emplacement	2230 euros + 224 euros par emplacement
Constructions mixtes sur un même terrain (locaux à usage d'habitation et autres usages)	Combinaison des 2 taxes	Combinaison des 2 taxes
Contrôle de la Conformité	82 euros	84 euros

Le Conseil Municipal souhaite connaître les recettes attendues si des travaux d'extension de réseaux sont réalisés pour permettre à certaines habitations de se raccorder. Cette étude permettra d'analyser la cohérence des futurs investissements.

2017/119 : DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ÉNERGIE A LA COMMUNE AU TITRE DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre du projet de sécurisation aux abords du groupe scolaire, la Commune souhaite réaliser des travaux d'éclairage, dont la compétence a été transférée au SDEC Energie, par délibération du 17 Mai 2005.

Pour une bonne coordination des travaux, il est souhaitable que la Commune soit désignée comme maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application de la loi du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 Juin 2004.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le SDEC Energie pour qu'il lui délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage susmentionnés, et à cette fin d'établir une convention dont l'objet sera de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

2017/120 : CONVENTION DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de lutte collective contre le frelon asiatique établie par le FREDON.

Le Conseil Municipal décide d'y adhérer.

2017/121 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE MATÉRIEL DE PROTECTION INCENDIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Intercom Isigny-Omaha ne souhaite pas prendre la compétence pour la mission d'assistance technique pour les mesures mano-débitométriques des poteaux incendie sur son territoire.

De ce fait, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la SAUR pour cette prestation de service.

2017/122 : MÉDIATHÈQUE : CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Mr COURSAN, Conseiller Délégué, propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec le Conseil Départemental du Calvados pour favoriser le développement des ressources numériques à la Médiathèque.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité celle-ci car le fonctionnement de la boîte numérique connaît un succès auprès des utilisateurs de la Médiathèque.

2017/123 : COLLÈGE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les Élus de Port-en-Bessin ont été sensibles à la participation de la Commune du Molay-Littry lors de leur action du 18 Octobre 2017 pour manifester contre la fermeture de leur Collège.

Ceux-ci remercient la Commune pour leur soutien.

2017/124 : REMBOURSEMENT SINISTRE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir la somme de 4 071,60 euros de l'Assurance Groupama suite à l'accident du 13 Juin 2017 qui a détérioré le trottoir situé à l'angle de la Rue Edmond Dillée et de la Route de Balleroy.

Cette recette sera encaissée sur le budget principal à l'article 7788 (autres produits)

2017/125 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC ENERGIE auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente soit 3 990 mètres.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée, et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz qui s'élève à 283 euros pour l'année 2017.

2017/126 : ASSOCIATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d l'Association « Maya Chatsmolystriens » qui a pour objectif de soutenir la campagne de stérilisation des chats, celle-ci recherche des bénévoles pour l'amélioration des conditions de ces animaux.